

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 7 juillet 2025

Délibération n° 2025.07.42

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 30 juin 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 30 juin 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER.

Excusés : Mmes et MM., Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : Lots des Bruyères – dénonciation du bail de 3 lots – Denis FALAIZE – FAMA PRODUCTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l’existence d’une convention d’occupation temporaire conclue entre M. Denis FALAIZE (FAMA PRODUCTION) et la commune de Lancié pour y exercer une activité viticole. Monsieur Denis FALAIZE dispose de 3 lots pour une surface totale de 78a20 soit 0.78 hectares.

Par courriel en date du 12 juin 2025, M. Denis FALAIZE a fait part de son souhait de restituer les lots n°69 de 27a42, lot n°70 de 27a92 et lot n°73 de 22a86.

Le Conseil Municipal décide de **dénoncer** la convention d’occupation temporaire du 21 décembre 2021.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

